L'INFO - PARENTS



Le bulletin de communication parents-école de l'école secondaire du Mont-Bruno

Édition 2024-2025 | Numéro 1 – 22 août 2024

Rentrée scolaire 2024-2025

Chers parents,

C'est avec enthousiasme et optimisme que l'équipe de direction et tous les membres du personnel accueilleront sous peu vos enfants pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Malgré les travaux amorcés à l'agora et dans l'aile A, nous sommes prêts à accueillir vos enfants pour la rentrée scolaire dans un environnement sain et sécuritaire pour cette nouvelle année qui s'annonce. Soyez assurés qu'ils seront accompagnés avec bienveillance dans leurs apprentissages et leur parcours scolaire.

Tous les élèves sont attendus le jeudi 29 août prochain pour la première journée de classe. Veuillez prendre note que les travaux entraineront des modifications quant à la circulation et aux accès. Nous demandons votre collaboration pour respecter les consignes des surveillants extérieurs.

EXCEPTION: Les élèves de 1^{re} secondaire et du Pôle d'accueil seront accueillis le mercredi 28 août avec une journée spéciale de familiarisation avec leur milieu, leurs intervenants et l'utilisation de leur casier et cadenas. La journée du 29 août sera donc une journée de congé pour ces élèves.

Nous vous invitons à prendre connaissance des informations suivantes contenant tous les détails de la rentrée ainsi que des mesures spécifiques à notre établissement.

Bonne rentrée!

P#.

Robert D'Aquila, directeur

RENTRÉE PROGRESSIVE DES ÉLÈVES DE 1^{RE} SECONDAIRE

À la suite de la lettre envoyée à tous les parents le 19 août dernier et en guise de rappel, la rentrée progressive du mercredi 28 août est l'occasion pour l'élève de vivre sa première journée au secondaire.

Afin que ce retour en classe se fasse en douceur, l'équipe de l'école secondaire du Mont-Bruno lui a réservé une journée exclusive. Vous trouverez ci-dessous quelques précisions et informations sur le déroulement de cette rentrée.

Arrivée des élèves

- Les élèves doivent se présenter à l'école entre 7 h 45 et 8 h ;
- À leur arrivée, ils doivent entrer par la porte principale (Porte 1 débarcadère des autobus) ;
- Ils seront ensuite guidés par des membres du personnel vers un endroit clairement identifié où ils pourront rencontrer leur tuteur et commencer officiellement leur première journée au secondaire. Afin d'identifier son local, chaque élève doit avoir en main son horaire. Vous pourrez imprimer ce document, qui sera disponible un peu avant la rentrée, à partir du portail Mozaïk parents : https://portailparents.ca/accueil/fr/.

Déroulement de la journée

Par la suite, les élèves vivront une journée d'activités de familiarisation avec les intervenants de leur nouveau milieu scolaire et recevront leur agenda en classe.

Pour le diner, nous aurons une épluchette de blé d'inde. Les élèves peuvent apporter un lunch s'ils veulent compléter leur repas et pour les collations du matin et de l'après-midi. La cafétéria ne sera pas en fonction lors de cette journée, mais les micro-ondes seront disponibles.

Fin de la journée

La journée se terminera à 14 h 40. Vous devez venir chercher votre enfant, il vous attendra dans le débarcadère d'autobus. Nous vous demandons de faire preuve d'une grande prudence lors de ce moment achalandé dans l'aire de stationnement. Les élèves marcheurs pourront retourner à la maison directement à la fin de la journée. Veuillez également prendre note des principaux points suivants:

- Les élèves doivent porter leur uniforme;
- Il n'y aura **AUCUN TRANSPORT SCOLAIRE** lors de cette journée; (ni AM, ni PM)
- Les élèves doivent avoir leur sac d'école avec leur lunch (si désiré), leur coffre à crayons, une bouteille d'eau et deux collations.
- Le **jeudi 29 août sera une journée pédagogique (congé)** pour votre enfant. Nous attendrons les élèves à nouveau le vendredi 30 août selon l'horaire régulier (Jour 2). Le transport scolaire sera en service. Vous aurez les détails de l'heure d'embarquement et le numéro du circuit, sur l'attestation de transport disponible sur le site du CSSP https://cssp.gouv.qc.ca/ à compter du 22 août.

JOURNÉE D'ACCUEIL SPÉCIALE DE LA CLASSE D'INTÉGRATION LINGUISTIQUE, SCOLAIRE ET SOCIALE DU PÔLE D'ACCUEIL MONT-BRUNO

À la suite de la lettre envoyée à tous les parents au début de la semaine et afin de marquer le début de l'année scolaire, nous invitons votre enfant à une journée d'accueil spéciale à l'école le mercredi 28 août 2024.

Ce sera un plaisir de vous accueillir tous, parents, tuteurs et élèves du Pôle d'accueil à 8 h 30, pour un déjeuner offert par l'école. Malheureusement, nous ne pourrons pas accueillir la fratrie. À 9 h 30, nous inviterons les parents ou les tuteurs à quitter l'école. Nous passerons le reste de la journée avec les élèves.

Horaire de la journée

- Accueil des familles 28 août 2024 8 h 20 Porte 19 (Accueil utilisez le stationnement à l'arrière de l'école) :
- Déjeuner d'accueil 8 h 30 à 9 h 30 : parents, tuteurs, élèves ;
- Activités d'intégration 9 h 30 à 14 h 30 : activités variées avec les élèves seulement ;
- Retrouvailles pour le retour à la maison avec les parents 14 h 30.

Transport en véhicule personnel

Vous devrez véhiculer votre enfant au début et à la fin de la journée. Advenant le cas où vous seriez incapable de venir chercher votre enfant à 14 h 30, il quittera l'école avec vous à la fin du déjeuner. C'est seulement le 30 août 2024 où votre enfant bénéficiera du transport scolaire en autobus. Vous recevrez prochainement par courriel une attestation de transport vous indiquant le circuit et le lieu d'embarquement de votre enfant.

Congé pour les élèves du Pôle d'accueil – le jeudi 29 août 2024

Compte tenu de l'arrivée au Pôle de votre enfant le 28 août, il restera à la maison le 29 août. Votre enfant sera attendu à sa première journée d'école le 30 août.

Matériel scolaire

Votre enfant apportera son matériel scolaire.

L'uniforme (polo) est exigé à l'école du Mont-Bruno pour l'année 2024-2025. Pour la première journée de fréquentation à l'école des nouveaux élèves, un polo leur sera remis.

Pour cette 1^{re} journée d'accueil, il est nécessaire que chaque élève apporte son repas pour le dîner, des collations et une bouteille d'eau.

Si vous avez des questions supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par courriel : <u>ilss.mont-bruno@cssp.gouv.qc.ca</u>. Nous sommes impatients de vous accueillir à l'école secondaire Du Mont-Bruno et de contribuer à l'épanouissement éducatif de votre enfant.

DATES À RETENIR

La première journée de classe aura lieu le jeudi 29 août 2024, selon l'horaire de l'école. Les élèves de la première secondaire et du Pôle d'accueil auront des modalités de rentrée différente, afin de permettre aux élèves de vivre une transition en douceur.

Prochains évènements	
Mercredi 28 août 2024 de 8 h 00 à 14 h 40	Entrée différée des élèves de la 1 ^{re} secondaire et du Pôle d'accueil (francisation).
Mercredi 28 août 2024 de 9 h à 10 h 30	Visite des nouveaux élèves de 2 ^e à 5 ^e secondaire
Jeudi 29 août 2024 de 8 h 00 à 14 h 40	Rentrée scolaire des élèves de 2e à 5e secondaire.
	Congé pour les élèves de la 1 ^{re} secondaire et du Pôle d'accueil
	(francisation)
Du 29 août au 6 novembre 2024	1 ^{re} étape du calendrier scolaire
Du 29 août au 8 septembre 2024	Rencontre des parents par regroupement des classes de l'adaptation scolaire
Assemblée générale des parents	Le 13 septembre 2024 à 19 h à la salle des 92 Résolutions (local A-122)

RAPPEL UNIFORME SCOLAIRE

Nous vous rappelons qu'il est important de vous procurer le polo avant la rentrée des classes. Le polo doit être acheté auprès du fournisseur V-VOG académie https://vvogacademie.com/

REMISE DE L'AGENDA

La remise de l'agenda de votre enfant se fera en classe lors de sa première journée à l'école. Lors de cette journée, il est très important de respecter les consignes suivantes :

- Apporter son sac d'école
- N'y mettre que les fournitures dont l'enfant a besoin pour le Jour 1

HORAIRE

L'horaire de votre enfant sera disponible sur le Mozaïk portail Parents le 27 août 2024 à 12 h.

L'horaire de l'école est le suivant :

Période 1: 08 h 00 à 09 h 15 Période 2: 09 h 30 à 10 h 45 Période 3: 11 h 00 à 12 h 15 Dîner: 12 h 15 à 13 h 25 Période 4: 13 h 25 à 14 h 40

Période 5 : 14 h 45 à 16 h 00 – pour les élèves du programme Arts-études seulement

PRISE DE PHOTO

La séance de prise de photo individuelle, pour la carte d'identité et la photo scolaire, aura lieu les 23, 24 et 25 septembre 2024.

CASIER

La distribution des casiers aura lieu lors de la première semaine de la rentrée.

CAFÉTÉRIA

Les services alimentaires COMPASS seront disponibles dès la rentrée scolaire. Nous vous invitons à consulter le menu de notre service traiteur à l'adresse suivante : <u>GROUPE COMPASS - MENU</u>.

FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS

Les frais chargés aux parents respectent la Politique relative aux contributions financières des parents ou des usagers et ont été approuvés par le conseil d'établissement. De plus, un montant de 71 \$ est exigé par le Centre de services scolaire des Patriotes, conformément à la Politique relative aux services aux dîneurs (art. 8.3), pour couvrir les frais de service d'encadrement des dîneurs. Cette politique d'encadrement des dîneurs s'applique à tous les élèves du CSSP qui sont transportés et qui dînent à l'école.

Par ailleurs, si votre enfant est marcheur, car il ne bénéficie pas du transport scolaire, et qu'il ne dîne jamais à l'école, vous n'avez pas à débourser ce montant. Il vous suffira de demander le formulaire prévu à cet effet en communiquant avec madame Julie Laroche à <u>EffetsScolaires.mont-bruno@cssp.gouv.qc.ca</u>. Un remboursement vous sera retourné à la suite de l'approbation de votre demande.

L'état de compte 2024-2025 vous sera transmis à la mi-septembre. Nous vous recommandons le paiement de votre facture par Internet. Il est rapide et sécuritaire à faire à l'aide du numéro de référence se trouvant sur l'état de compte.

B Les chèques ne sont pas acceptés.

Vous trouverez la liste des cahiers d'exercices ainsi que les listes de matériel scolaire sur notre site internet à l'adresse suivante https://dumontbruno.csp.qc.ca/ dans la section les incontournables.

STATIONNEMENT

Le débarcadère des parents est accessible sur le côté de l'école en utilisant le chemin qui est situé à la droite du débarcadère d'autobus, sur le boulevard Clairevue Est.

Selon le Code de la route, il est interdit d'arrêter le long du trottoir longeant le boulevard Clairevue pour y déposer votre enfant. L'utilisation du débarcadère des parents est donc obligatoire. Svp, respecter la signalisation en tout temps.

Aucune circulation dans le débarcadère d'autobus ou dans les stationnements du personnel ne sera tolérée. Désormais, il ne sera plus possible de stationner les motocyclettes à l'aréna. Une zone de stationnement pour les motos se situe maintenant à l'arrière près du débarcadère des parents.

INTERDICTION D'UTILISATION DES APPAREILS DE COMMUNICATION ET DE DIVERTISSEMENT ÉLECTRONIQUES

Conformément à la directive ministérielle, l'utilisation des cellulaires, des écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles personnels (iPod, tablette électronique, montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc.)), ou appareil photo est interdite dans les locaux de classes (incluant à la bibliothèque, au gymnase, durant les activités pédagogiques et dans les corridors sur temps de classe) où sont dispensés les cours, sauf dans les cas suivants :

- lors de modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant;
- si l'état de santé d'un élève le requiert*;
- si les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent•.
- Chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement. En tout temps, le port d'écouteurs est demandé lorsque les appareils sont utilisés, et ce, pour le respect de tous.

Les appareils mobiles personnels sont autorisés uniquement dans les aires communes et dans les corridors à l'extérieur des heures de classe.

L'élève qui décide d'apporter de tels appareils à l'école doit les conserver dans son casier. Si l'enseignant autorise l'élève à apporter de tels appareils en classe pour une utilisation à des fins pédagogiques, l'élève devra les déposer, au début de la période de classe, dans l'espace prévu à cet effet.

En cas de non-respect de ces règles, l'appareil est confisqué et remis à fa direction adjointe concernée. À la 1^{re} offense, l'élève peut récupérer son appareil mobile à la fin de la journée. Les parents sont avisés par courriel. À la 2^e offense et les suivantes, les parents seront contactés par la direction pour convenir des modalités de récupération de l'appareil mobile de leur enfant.

Finalement, il est strictement défendu de photographier, de filmer ou d'enregistrer sans autorisation quelque personne que ce soit, élève ou adulte de l'école (Code civil du Québec).

TENUE VESTIMENTAIRE

Par respect pour lui-même et pour les autres, l'élève doit toujours porter des vêtements propres, décents et adaptés aux différentes activités d'une maison d'éducation.

Les élèves doivent être proprement et décemment vêtus pour se présenter à l'école.

*** Le port du chandail / polo est obligatoire en tout temps. ***

- Le port du chandail / polo de la collection V-VOG est obligatoire pour tous les élèves.
- L'école pourrait exiger le remplacement de toute pièce de vêtement dont l'usure serait jugée excessive ou qui serait trop défraichie.
- Seulement la veste ou le kangourou à l'effigie de l'école peuvent être portés par-dessus le polo.
- Aucun vêtement troué, déchiré ou indécent ne sera accepté.
- Aucun vêtement prônant la violence, le sexisme, le racisme, la vulgarité ou faisant la promotion de substances illicites ne sera toléré.
- Les jupes et les shorts doivent être portés à la mi-cuisse.
- Le legging peut être porté avec le polo-tunique de la collection V-VOG, ou avec un vêtement sous le polo allant également à la mi-cuisse.
- L'élève doit porter des chaussures en tout temps.
- Le port de la casquette, du bandana et de tout autre couvre-chef est interdit en tout temps à l'intérieur de l'école.
- Lors des journées « thématiques », le code vestimentaire s'applique.
- Le non-respect de ce règlement entrainera des interventions.
- Les parents ont la responsabilité de s'assurer que leur enfant respecte ce règlement.

USAGE DU TABAC – LOI DU TABAC

Depuis le 1er septembre 2006, il est interdit à quiconque de fumer sur les terrains mis à la disposition d'une école établie conformément à la loi sur l'instruction publique qui dispense des services d'enseignement ainsi que dans les bâtiments. De plus, tout tabac et fourniture de tabac ou cigarette électronique et ces produits sont interdits aux mineurs sur les terrains et dans les bâtiments de l'école. Tout contrevenant à la loi, jeune ou adulte, sera soumis à une contravention. Toutes personnes prises en flagrant délit s'exposent à une amende élevée donnée par un Agent du Tabac ayant autorité.

Fonctionnement

- Saisie immédiate de la cigarette électronique au mineur par l'intervenant scolaire ayant assisté aux faits.
- Remise à la direction adjointe
- Amende transmise par un agent du tabac ayant autorité.
- Un avis courriel est envoyé aux parents
- Selon l'évaluation de la situation, la direction se réserve le droit de déposer une plainte officielle auprès du policier communautaire.

<u>Amende</u>

Une augmentation des montants par année peut survenir sans préavis.

Mineur: 250\$ + les frais = 312\$

Adulte: 250 + les frais = 372\$ (personne de 18 ans et +)

Consommation de Cannabis (Joint et Wax-Pen): 750\$ à 2 200\$ + les frais

2e offense = le double

Selon la loi 6.2, il est interdit à un mineur d'acheter du tabac, il est interdit à tout adulte d'acheter du tabac pour un mineur et il est interdit de fournir (donner ou vendre) du tabac à un mineur dans les installations et les terrains d'un établissement d'enseignement. Quiconque fume dans un lieu où il est interdit de le faire est passible d'une amende variant entre 250\$ et 1 500\$.

SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

En collaboration avec le Service de police de l'agglomération de Longueuil, nous vous invitons à prendre connaissance du communiqué qui suit.



Longueuil, le 28 août 2024

Aux parents d'élèves fréquentant l'école secondaire Mont-Bruno

Objet : Année scolaire 2024-2025

Madame, Monsieur,

Le Service de police de l'agglomération de Longueuil tient à vous souhaiter ainsi gu'à vos enfants. une belle année scolaire remplie de succès. Comme nous le savons tous, les parents jouent un grand rôle auprès de leur adolescent et c'est pourquoi nous sollicitons votre aide afin de le sensibiliser sur un sujet en particulier afin de partir l'année du bon pied et en toute sécurité.

Terrain privé de la carrière

Certains jeunes se rendent sur la propriété privée de la carrière pour se promener, nager, consommer des boissons alcooliques ou pour y allumer des feux à ciel ouvert. La carrière est délimitée par une clôture qui ne cesse de se faire endommager pour permettre l'accès à l'endroit.

Le terrain appartient à la copropriété de condos St-Bruno-sur-le-lac et donc, seuls ces résidents ont accès au terrain.

Voici en référence, le libellé du règlement municipal de la ville de Saint-Bruno concernant le terrain privé :

Il est interdit à quiconque de se trouver sur un terrain privé sans la permission de son propriétaire. (100\$ + les frais).

Endommager la clôture constitue un méfait au sens du Code Criminel :

Commet un méfait quiconque volontairement, selon le cas :

- A) Détruit ou détériore un bien;
- B) Rend un bien dangereux, inutile, inopérant ou inefficace.

Différentes peines sont prévues en fonction de la gravité de l'acte.

De plus, s'aventurer à cet endroit ne reste pas sans danger dû au terrain abrupt, au chantier de construction en cours, sans oublier la fonte des neiges lors du printemps. L'effet de gang et la consommation de substance peuvent aussi contribuer à minimiser la perception du danger chez les individus.





Un plongeur amateur l'a échappé belle | JDM (journaldemontreal.com)

Le Service de police de l'agglomération de Longueuil travaille en étroite collaboration avec la Direction de l'école secondaire Mont-Bruno pour assurer un milieu de vie paisible et sécuritaire à vos enfants. Nous sollicitons donc votre appui afin que vous les sensibilisiez au respect des règlements municipaux en vigueur dans votre ville.

En conséquence, nous tenons à vous informer que nous prévoyons des présences policières afin d'effectuer des opérations sporadiques pour faire respecter la réglementation ainsi que pour faire de la prévention auprès des élèves, et ce tout au long de l'année.

S'il vous plaît, nous vous demandons de discuter avec votre enfant des comportements qu'il doit adopter, ceci sera un investissement pour l'année à venir, voir pour le reste de sa vie.

Nous vous remercions, Madame, Monsieur, de l'intérêt que vous porterez à la présente.

Équipe des agentes - Écoles secondaires et équipe RÉSO

Section prévention, vigilance et relation avec la communauté

